



LA MOBILITÉ EST EN NOUS

RAPPORT ANNUEL DE LA FNTR SUR L'UTILISATION DES FONDS POUR LE FINANCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL

1) Déclaration sur l'honneur.

Je soussignée Madame Florence BERTHELOT, Déléguée Générale de la FEDERATION NATIONALE DES TRANSPORTS ROUTIERS, FNTR, située au 8 rue Bernard Buffet, Immeuble Le Cardinet, 75017 PARIS, désignée par les statuts à représenter la FNTR pour la convention entre L'AGFPN et la FNTR pour le financement des Organisations Syndicales de Salariés et des Organisations Professionnelles d'Employeurs par le fonds paritaire national, déclare sur l'honneur que :

Les fonds octroyés à la FNTR par l'AGFPN au titre de 2025 ont été utilisés conformément à leur destination prévue à l'article L.2135-11.

2) Identification des financements octroyés à la FNTR par l'AGFPN.

Les montants reçus en 2025 et 2026 au titre de l'exercice 2025 ont été comptabilisés au compte de Résultat de la FNTR en produits d'exploitation selon le tableau ci-dessous.

IDENTIFICATION DES FINANCEMENTS OCTROYES A LA FNTR

DATE	LIBELLE	MONTANT	METHODE COMPTABLE
29/07/2025	Virement 1er acompte AGFPN	47 556,00	Enregistrement au Compte de Résultat 2025 en produits d'autres services
21/10/2025	Virement 2ème acompte AGFPN	78 327,00	
12/12/2025	Virement 3ème acompte AGFPN	78 327,00	
Montants reçus et comptabilisés en 2025		204 210,00	
23/01/2026	Virement 4ème acompte AGFPN 2025	75 530,00	Enregistrement en compte de résultat 2026 en Produits d'autres services
04/05/2026	Virement solde AGFPN 2025	92 423,00	
Montant reçus et comptabilisés en 2026 mais affectés à l'exercice et au rapport 2025		167 953,00	
MONTANT TOTAL VERSE A LA FNTR		372 163,00	

Pour information les crédits reçus au 1^{er} semestre 2025 pour la somme de **197 230** euros ont été déclarés et justifiés dans le rapport précédent pour l'exercice 2024 dont le montant total des dépenses

étaient de **543 962.71**. Les crédits reçus en 2026 pour la somme de **167 953** euros sont justifiés dans le présent rapport 2025 dont le montant des dépenses s'élève à **549 654.82** euros

3) Description des moyens mis en œuvre par la FNTR pour réaliser chacune des missions d'intérêt général qui ont concouru aux charges ci-dessous exposées.

MISSION 1

En 2025 la FNTR a participé au total à **484** réunions, paritaires et non paritaires, patronales et avec acteurs extérieurs, sociales, dans le cadre de la politique sociale de la branche " Transports routiers et activités auxiliaires " en application de nouvelles dispositions législatives et réglementaires notamment en matière de salaires, de classification, de formation professionnelle, de protection sociale.

- CMP = Commission Mixte Paritaire
- Depuis le début 2020 : les partenaires sociaux négocient dans le cadre de la CPPNI (Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation).
- CPPNI Plénière : il s'agit des réunions intéressant l'ensemble des secteurs d'activités de la branche.
- CPPNI transversale : il s'agit des réunions intéressant plusieurs secteurs d'activités de la branche.
- CPPNI sectorielle : il s'agit des réunions concernant un seul secteur d'activité.
- GT = Groupe de Travail Paritaire.
- Durée d'une demi-journée = réunions d'une durée oscillant entre 3 heures et 4 heures.
- Durée d'une journée : réunions d'une durée oscillant entre 4 heures et demi et 6 heures.

A NOTER : la majeure partie de ces réunions a eu lieu, en raison du contexte sanitaire, en mixte (présentiel et distanciel). Pour une partie minoritaire d'entre elles, elles ont pu avoir lieu, soit totalement en présentiel, soit totalement en visioconférence.

• 63 Réunions Paritaires :

- **23 réunions paritaires de négociations, CCPNI, groupes de travail, réunions :**
 - 9 CPPNI sectorielle TRM (salaires conventionnels, classifications).
 - 5 CPPNI sectorielle Logistique (salaires conventionnels, CDIO, 13^{ème} mois, classifications).
 - 1 CPPNI Inter Branche
 - 6 CPPNI plénière (CPPNI, financement dialogue social, formation professionnelle, protection sociale, classifications)
 - 2 CPPNI transversale (frais de déplacement, activité partielle de longue durée)
- **19 Réunions paritaires impliquant la présence d'un organisme tiers**, réunions entre organisations professionnelles et syndicales et l'organisme KLESIA (institution de prévoyance de la branche- AGEDITRA, IPRIAC, sommitale).
- **3 Réunions paritaires de la CPNEFP** (Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle). Réunions des formations plénières de la CPNEFP
- **7 Réunions paritaires de l'OPTL** (Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications de la branche), Réunions de l'OPTL (mise en œuvre des orientations de référentiels formation, rapport annuel de l'OPTL).
- **11 Réunions bilatérales entre organisations professionnelles et organisations syndicales. Organisations OP-OS :** Sujets : CPPNI, financement du dialogue social, OPCO Mobilités, formation professionnelle, minima conventionnels, frais de déplacement, renforcement de la protection sociale de la branche, caméras embarquées.

- **66 Réunions sociales internes à la partie patronale (au sein de l'Union des Fédérations de Transport UFT, ou dans le cadre de bilatérales entre organisations patronales et dans le cadre de la préparation de réunions entre organisations patronales et services de l'état) :**
 - **18 réunions de l'UFT :** conseil d'administration, comité opérationnel, assemblée générale.
 - **30 réunions entre organisation patronales ad hoc :** classifications conventionnelles en TRM et Logistique, salaires, rénovation CCNTR, CFA, formation professionnelle, BOSS.
 - **5 Réunions entre les organisations patronales et l'AFT** (Organisme de développement de la formation professionnelle au sein de la branche),
 - **13 Réunions spécifiques aux commissions la FNTR :** Commission sociale, Commission formation, réunions des juristes et spécialistes paie du réseau FNTR.
- **99 Réunions non paritaires (entre Organisations Professionnelles et l'Etat, ou au sein des Organisations patronales interprofessionnelles) :**
 - **63 Réunions entre les organisations professionnelles et les services de l'Etat (DGT, DGITM, DSR, DSS, DGEFP, CNAM, CARSAT, Pôle Emploi, Ministère des Comptes Publics, Ministère de l'Agriculture, ANACT, CRAMIF, ARPE, AGEFIPH, Ministère de l'Education nationale) :**
Sujets : FIMO/ FCO, Bulletin Officiel de Sécurité sociale et frais de déplacement, DFS, versement mobilité, inclusion des personnes en situation de handicap, délais de délivrance des titres professionnels et des permis de conduire, santé au travail, protection sociale, formation professionnelle, permis de conduire, réglementation des transports routiers en que profession réglementée, restructuration des branches, CPC Mobilité et Logistique, MOBILIC
 - **26 Réunions de la FNTR au sein des organisations interprofessionnelles** (MEDEF, CPME).
 - **10 Conférences-débats et évènement/présentation de réformes sociales destinées à influencer sur les prises de décisions des instances FNTR.** (Attractivité des métiers/recrutement, épargne salariale, classifications conventionnelles, restructuration des branches.
- **23 Réunions des Instances de la FNTR**
 - 23 Réunions des instances FNTR (Conseil de Direction et Conseil National, organes de décisions sur les sujets sociaux de branche.
- **38 Réunions non paritaires et réunions sociales interne à la partie patronale et dans le cadre de la préparation de réunions entre OP et services de l'état**
 - **10 Réunions de l'UFT :** CA, comité opérationnel, assemblée générale

- **3** Conférences débats présentation de réformes sociale destinées à la prise de décisions des instances FNTR
- **5** Réunions entre les organisations patronales et l'AFT
- **2** Réunions spécifiques aux commissions FNTR
- **10** Réunions bilatérales Organisations Professionnelle avec les OS
- **8** Réunions entre les organisations professionnelles et les services de l'Etat (DGT, DGITM, DSR, DSS, DGEFP, CNAM, CARSAT, Pôle Emploi, Ministère des Comptes Publics, Ministère de l'Agriculture, ANACT, CRAMIF, ARPE, AGEFIPH, Ministère de l'Education nationale) :
Sujets : FIMO/ FCO, Bulletin Officiel de Sécurité sociale et frais de déplacement, DFS, versement mobilité, inclusion des personnes en situation de handicap, délais de délivrance des titres professionnels et des permis de conduire, santé au travail, protection sociale, formation professionnelle, permis de conduire, réglementation des transports routiers en que profession réglementée, restructuration des branches, CPC Mobilité et Logistique, MOBILIC
- **34 Réunions CPPNI et FINANCEMENT du Dialogue Social**
 - **4** Réunions de l'UFT : CA, comité opérationnel, assemblée générale
 - **12** Réunions entre OP AD HOC
 - **18** Réunions paritaires OP chez KLESIA
- **23 Réunions des Instances de la FNTR**
 - Réunions du conseil national et du conseil de direction, décisions sur les dossiers sociaux de branche

Résultats des négociations sociales de branche en 2025

- **1/ Au total, 10 accords ou avenants de branche ont été signés dans la branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport durant l'année 2025**
- **Concernant les secteurs d'activités (accords de branche sectoriels outranversaux concernant plusieurs secteurs d'activités sans que la totalité de ces secteurs ne soient concernée) :**

10 accords/avenants de branche sectoriels ont été conclus au cours de l'année 2025 dans la Branche Transports Routiers et Activités Auxiliaires du Transport :
-Avenant n° 119, 101, 99 et 92 du 23 janvier 2025 relatifs aux rémunérations dans le transport routier de voyageurs ;

-Avenant n°79 du 6 février 2025 au Protocole du 30 avril 1974 relatif aux frais de déplacement pour le pilier « TRM » ;
 -Avenant n°23 du 27 février 2025 à l'accord du 1^{er} février 2003 sur les rémunérations conventionnelles dans les entreprises de transport de déménagement ;
 -Avenant n°80 du 20 mars 2025 au protocole du 30 avril 1974 relatif aux frais de déplacement des ouvriers pour le pilier « TRP » (transport de personnes) ;
 -Avenant n°16 du 9 avril 2025 portant revalorisation des minima conventionnels des personnels des entreprises exerçant des activités de prestations logistiques ;
 -Avenant n°8 du 6 mai 2025 à l'accord du 16 février 2004 sur les rémunérations conventionnelles des personnels ambulanciers des entreprises de transport sanitaire ;
 -Avenant n°24 du 2 juin 2025 portant revalorisation des minima conventionnels des personnels des entreprises exerçant des activités de transport de fonds et de valeurs ;
 -Avenant n°3 du 9 juillet 2025 à l'accord collectif portant modification du Décret n°55-1297 du 3 octobre 1955 concernant les garanties décès et invalidité des salariés relevant des professions des transports du 20 avril 2016 ;
 -Accord de méthode du 4 novembre 2025 relatif aux classifications des emplois dans les entreprises de transport sanitaire ;
 -Avenant n°81 du 2 décembre 2025 au protocole du 30 avril 1974 relatif aux frais de déplacement pour le pilier « TRM » ;

- **37 Réunions paritaires**

- **5** Réunions paritaires de la CPNEFP (Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle) Réunions des formations plénières de la CPNEFP
- **30** Réunions de l'OPTL (Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications de la branche) Réunions de l'OPTL (mise en œuvre des orientations de référentiels formation, rapport annuel de l'OPTL, groupes de travail dédiés à la rénovation des fiches métiers et création de nouvelles certifications)
- **2** Réunions bilatérales entre organisations professionnelles et organisations syndicales Organisations OP-OS. Sujets : CPPNI, OPCO Mobilités, formation professionnelle, négociations paritaires Accord formation de Branche

- **38 Réunions sociales internes à la partie patronale (au sein de l'Union des Fédérations de Transport- UFT- ou dans le cadre de bilatérales entre organisations patronales, et dans le cadre de la préparation de réunions entre organisations patronales et services de l'Etat**

- **5** Réunions de l'UFT (conseil d'administration, comité opérationnel, assemblée générale)
- **6** Réunions entre organisations patronales ad hoc (classifications conventionnelles en TRM et logistique, salaires, rénovation CCNTR, formation professionnelle)
- **15** Réunions entre les organisations patronales et l'AFT (organisme de développement de la formation professionnelle au sein de la branche)
- **12** Réunions spécifiques aux commissions FNTR (Commission sociale, Commission formation, réunions des juristes et spécialistes paie du réseau FNTR)

- **38 Réunions non-paritaires (entre les organisations professionnelles et l'Etat, ou au sein des organisations patronales interprofessionnelles)**
 - **20 Réunions** entre les organisations professionnelles et les services de l'Etat (DGT, DGITM, DSR, DSS, DGEFP, CNAM, CARSAT, France Travail, CDC, AFPA, Régions de France, Ministère des Comptes Publics, Ministère de l'Agriculture, ANACT, CRAMIF, ARPE, AGEFIPH, Ministère de l'Education nationale, Ministère de l'Enseignement Supérieur)
Sujets : Directive européenne de formation des conducteurs professionnels, CPC mobilités, CSLMD, groupes de travail techniques, recrutement/formation des publics demandeurs d'emploi et maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, révision des référentiels des titres professionnels et certifications professionnelles, qualité de vie au travail, formation professionnelle continue.
 - **10 Réunions** de la FNTR au sein des organisations interprofessionnelles (MEDEF, CPME)
 - **8 Conférences-débats** et événements/présentation de réformes sociales destinées à influencer sur les prises de décisions des Instances FNTR (attractivité des métiers/recrutement, formation, épargne salariale, classifications conventionnelles, restructuration des branches)
- **5 Réunions des Instances de la FNTR**
 - **5 Réunions** des Instances FNTR (Conseil de Direction et Conseil National, organes de décisions sur les sujets sociaux de branche)
- **20 Réunions dédiées à la prospective des métiers et des qualifications (thématique nouvelles technologies)**
 - **20 Réunions** entre l'AFT, l'Université Gustave Eiffel, les professionnels, partenaires et experts.

Résultats des négociations sociales de branche en 2025

1/ Politique de certification de la Branche

Rénovation de 15 diplômes des ministères de l'Education nationale, du Travail et de l'Enseignement supérieur

- Intégration des enjeux de compétences relatifs aux transitions majeures (écologie, numérique, sociétale)
- Intégration des compétences en mécanique, électrotechnique et maintenance
- Intégration des compétences de réglementation sociale européenne et usages du chronotachygraphe pour les conducteurs du véhicules utilitaires légers transfrontaliers (en application du paquet mobilité).

Création de certifications professionnelles sectorielles portées par la Branche

- CQP Opérateur de quai de messagerie
Conception des référentiels d'activité, de compétences et d'évaluation
- Certification Conducteur de transport d'animaux vivants (CQP ou Titre à finalité professionnelle)
 - Travaux préliminaires sur le transport d'animaux vivants en lien avec les éleveurs et les transporteurs
- Transformation d'un CQP de Branche non inscrit au RNCP, en titre professionnel privé inscrit au RNCP (filière déménagement)

2/ Politique de formation de la Branche et poursuite des travaux engagés en 2024

Qualification des métiers de la conduite

- Travaux préliminaires de révision de la Directive européenne encadrant la formation réglementaire obligatoire
- Ciblage des activités en fortes évolution et des nouvelles compétences associées
- Projet de référentiel de compétences actualisé

Orientation scolaire, attractivité et promotion des métiers

Conception d'outils pédagogiques financés par la Branche professionnelle à destination du grand public, des prescripteurs de l'orientation, des conseillers d'éducation, des enseignants et des parents d'élèves

- Portfolio ONISEP dédié aux métiers d'avenir du secteur économique
- Structuration d'un livret d'accueil dans le cadre des stages de 2nd et 2nd professionnelle en lien avec les opérateurs sectoriels
- Recherche de financements à la mobilité des stagiaires du Transport et de la Logistique en lien avec les Régions et le MEDEF

Fidélisation, qualité de vie au travail et sécurisation des parcours professionnels

- Déploiement des sessions de formation et de certification du CLEA management

Prospective des métiers et des qualifications de la Branche professionnelle

- Poursuite de la structuration d'un corpus national de fiches métiers pour chaque filière d'activité couverte la CCN sur la base de travaux paritaires réalisés avec l'opérateur France Travail (Répertoire Opérationnel des métiers et des emplois ou ROME) : 20 fiches métiers mises à jour et rédigées par les partenaires sociaux
- Articulation des travaux avec les Observatoires régionaux dans le cadre d'une prospective des métiers et des qualifications
- Engagement d'une étude sectorielle nationale dédiée à l'impact des nouvelles technologies sur les besoins en compétences et les organisations du travail.

3/ Politique de l'emploi sectorielle

Recrutement et formation : publics demandeurs d'emploi et en reconversion professionnelle

- Structuration d'une feuille de route sectorielle avec France Travail et les partenaires sociaux

- Organisation événement annuel semaine du Transport et de la Logistique
- Exploitations des indicateurs économiques : métiers en tension, bassins d'emploi, nombre d'offres d'emploi par région et métier, nombre de places de formation et de POEI pour le secteur
- Refonte des process d'orientation et de sourcing dans le cadre de l'insertion professionnelle durable
- Outils de formation et de présentation des métiers à l'attention des prescripteurs spécialisés
- Accompagnement des TPE/PME dans la professionnalisation des process RH (fiche de poste, marque employeur, on boarding, etc)
- Mise en place des périodes d'immersion en amont du recrutement
- Fiabilisation des tests d'évaluation dans le cadre du sourcing en formations sectorielles

Développement économique des territoires via les GEIQ sectoriels

- Sécurisation des modèles économiques sur le volet formation en lien avec l'OPCO mobilités
- Engagement de travaux relatifs à la taxe d'apprentissage et critères d'éligibilité des structures bénéficiaires

Prévention des risques professionnels, santé et sécurité au travail (poursuite travaux 2024)

- Recherche de subventions publiques et de financements fléchés (Région, CNAM) pour déploiement d'une formation sectorielle dédiée à la prévention de risques accidentogènes à destination des conducteurs routiers : opérations de chargement et de déchargement

Soit un total annuel de 484 réunions pour la mission 1

4) Identification des moyens mis en œuvre par la FNTR pour réaliser chacune des missions d'intérêt général identifiées à l'article L.2135-11 du code du travail.

IDENTIFICATION DES MOYENS MISE EN ŒUVRE PAR LA FNTR				
missions d'intérêt général engagées	Type Mission	MONTANT DES CHARGES 2024 directement imputables à la mission	Quote Part des Charges générales retenue au titre de l'exercice 2024	Montant total par Mission
Mission n°1 ART L2135611 1°)	Réunions sociales	100 463,18	8 839,37	109 302,55
	Préparation réunions secretariat	11 070,37	1 387,75	12 458,12
	Cotisations UFT	94 800,00		94 800,00
	Réunions OPCO/Financement dialogue , formation	118 486,66	8 903,84	127 390,50
	Honoraires CAC attestation agfpn	2 400,00		2 400,00
	versements CSD (voir rapport joint)	27 315,00		27 315,00
	versements FNAP (voir rapport joint)	15 247,00		15 247,00
	versements UNOSTRA (voir rapport joint)	12 660,00		12 660,00
	Frais généraux		148 081,66	148 081,66
	Total Mission 1	382 442,20	167 212,62	549 654,82
Mission n°2 ART L2135611 2°)				
	Total Mission 2			
Total Général		382 442,20	167 212,62	549 654,82

5) Description du processus d'affectation des charges à chaque rubrique de mission d'intérêt général rappelée à l'article L.2135-11 du code du travail.

Pour la mission n°1, regroupant la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques paritaires, la répartition du montant des charges est ventilée par types de missions identifiées dans les rubriques du paragraphe 3.

Les charges directement imputables à la mission correspondent au coût salarial du temps passé en réunion par chaque collaborateur de la FNTR affecté aux différents types de la mission ainsi que du temps de préparation, de suivi et de diffusion. Ce coût tient compte des rémunérations perçues en 2025 et correspondantes au contrat de travail. Le montant a été calculé suivant le nombre d'heures pour le temps de préparation et de suivi, à la journée ou demi-journée pour les réunions.

La Cotisation UFT correspond au montant de la cotisation annuelle que la FNTR a versé en 2025 à l'Union des Fédérations du Transport, L'UFT regroupe aujourd'hui trois organisations patronales représentatives couvrant l'ensemble des secteurs d'activité de la convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. Les trois organisations membres de l'UFT sont les suivantes :

- la Fédération Nationale des Transports Routiers (FNTR) ; avec pour membre actif la
 - la Chambre Syndicale du Déménagement (CSD) ;
 - l'Unostra
 - la Fédération Nationale des Ambulanciers Privés (FNAP).
- La FNTV (Fédération Nationale des Transports de Voyageurs) regroupant
 - la Chambre Syndicale des Services d'Ambulance (CNSA) ;
 - la Fédération des Entreprises de la Sécurité Fiduciaire (FEDESFI).
- l'Union-TLF (Transport et Logistique de France) ;

L'UFT a pour objet de promouvoir la politique sociale dans les secteurs d'activité représentés par ses associations membres et de représenter, défendre et promouvoir par tous les moyens appropriés ces secteurs d'activités auprès des Pouvoirs Publics, des administrations, des tribunaux et des organisations syndicales.

L'UFT mène les négociations sociales avec les organisations syndicales représentatives des salariés dans le respect des mandats donnés par ses Fédérations et Chambres syndicales membres actifs, organise et participe à la délégation patronale dans l'ensemble des comités, commissions et institutions paritaires de la branche.

Les honoraires CAC de 2 400 euros, correspondent au frais de la lettre de mission de notre commissaire aux comptes Monsieur Gérard BIZIEN, pour les travaux de vérification et de concordance du présent rapport et la rédaction de l'attestation jointe au dossier.

La quote-part des charges générales retenue au titre de l'exercice 2025 correspondent dans le tableau ci-dessus, aux frais de loyer et charges locatives, calculés, au mètre carré et proratisés au temps passé

à la mission, suivant le temps de travail, et le taux d'occupation des bureaux par les collaborateurs affectés aux différents types de mission.

Le versement CSD de 27 315 euros, correspond aux reversements pour l'année 2025 à la Chambre Syndicale du Déménagement de la quote-part du financement du dialogue social pour la Mission 1. La CSD est membre actif de la FNTR et a déclaré sa représentativité au profit de la FNTR. Vous trouverez en pièces jointes le rapport annuel relatif au financement du dialogue social de la CSD pour 2025 dont le montant des frais engagés pour l'année 2025 est de 42 613.75 euros.

Le versement FNAP de 15 247 euros, correspond aux reversements pour l'année 2025 à la Fédération Nationale des Ambulanciers Privés de la quote-part du financement du dialogue social pour la Mission 1. La FNAP est membre actif de la FNTR depuis janvier 2019 et a déclaré sa représentativité au profit de la FNTR. Vous trouverez en pièces jointes le rapport annuel 2025 relatif au financement du dialogue sociale d'un montant de 23 787 euros.

Le versement à L'UNOSTRA de 12 660 euros relatifs au financement du dialogue social pour 2025, l'UNOSTRA est membre actif de la FNTR, et a déclaré sa représentativité au profit de la FNTR. Le montant des frais engagés en 2025 par l'UNOSTRA pour le financement du dialogue social s'élève à 19 750.15 euros, suivant rapport annuel 2025 joint.

Les frais généraux correspondent à certains frais de fonctionnement de la FNTR, ils regroupent une partie des comptes de la classe 6. Et plus particulièrement les matières premières et autres, les frais informatiques, les affranchissements, le téléphone, l'entretien, les assurances, l'information, les honoraires KPMG et CAC, les missions, ainsi les loyers et charges (hors montants imputés directement). Le montant évalué a été calculé sur un prorata du temps de travail réalisés par les collaborateurs à la mission.

Fait à PARIS le 24 juin 2026.

La Déléguée Générale

Florence BERTHELOT

La Responsable Administrative et Comptable

Géraldine Warin

P.J. Lettre de mission du CAC, Attestation du CAC

. Rapport de la CSD, de la FNAP, UNOSTRA